

SENATE



SÉNAT

CANADA

# JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 45th Parliament  
4 Charles III

N° 75

Wednesday, May 27, 2026

2 p.m.

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

# JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1<sup>re</sup> session, 45<sup>e</sup> législature  
4 Charles III

Le mercredi 27 mai 2026

14 heures

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

Les membres présents sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adler	Cormier	Hébert	Mohamed	Ross
Al Zaibak	Coyle	Henkel	Moncion	Saint-Germain
Arnold	Cuzner	Housakos	Moodie	Senior
Arnot	Dalphond	Ince	Muggli	Simons
Ataullahjan	Deacon ( <i>Ontario</i> )	Karetak-Lindell	Osler	Sorensen
Aucoin	Dean	Kingston	Oudar	Surette
Audette	Downe	LaBoucane-Benson	Pate	Verner
Batters	Duncan	Lewis	Patterson	Wallin
Bernard	Forest	Loffreda	Petitclerc	Wells ( <i>Alberta</i> )
Black	Francis	MacAdam	Petten	White
Boehm	Fridhandler	MacDonald	Poirier	Wilson
Boudreau	Gagné	Manning	Prosper	Woo
Brazeau	Galvez	Martin	Pupatello	Youance
Burey	Gignac	McBean	Quinn	Yussuff
Busson	Greenwood	McNair	Ravalia	
Cardozo	Harder	McPhedran	Ringuette	
Clement	Hay	Miville-Dechêne	Robinson	

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adler	Cormier	Hay	Miville-Dechêne	Robinson
Al Zaibak	Coyle	Hébert	Mohamed	Ross
Arnold	Cuzner	Henkel	Moncion	Saint-Germain
Arnot	Dalphond	Housakos	Moodie	Senior
Ataullahjan	Deacon ( <i>Ontario</i> )	Ince	Muggli	Simons
Aucoin	Dean	Karetak-Lindell	Osler	Sorensen
Audette	Downe	Kingston	Oudar	Surette
Batters	Duncan	LaBoucane-Benson	Pate	Verner
Bernard	Forest	Lewis	Patterson	Wallin
Black	Francis	Loffreda	Petitclerc	Wells ( <i>Alberta</i> )
Boehm	Fridhandler	MacAdam	Petten	White
Boudreau	Gagné	MacDonald	Poirier	Wilson
Brazeau	Galvez	Manning	Prosper	Woo
Burey	*Gerba	Martin	Pupatello	Youance
Busson	Gignac	McBean	Quinn	Yussuff
Cardozo	Greenwood	McNair	Ravalia	
Clement	Harder	McPhedran	Ringuette	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**ROUTINE PROCEEDINGS****Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Audette, Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, tabled the fifth report of the committee (*Subject matter of Bill S-241, An Act to amend the Criminal Code and the Indian Act*).—Sessional Paper No. 1/45-1089S.

The Honourable Senator Audette moved, seconded by the Honourable Senator White, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Pursuant to the order adopted March 12, 2026, the report was deemed referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.)*

**QUESTION PERIOD**

The Senate proceeded to Question Period.

**ORDERS OF THE DAY****GOVERNMENT BUSINESS****Bills – Second Reading**

Second reading of Bill C-11, An Act to amend the National Defence Act and other Acts.

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Black, that the bill be read for the second time.

After debate,

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator Batters, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

**AFFAIRES COURANTES****Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénatrice Audette, présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, dépose le cinquième rapport du comité (*teneur du projet de loi S-241, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les Indiens*).—Document parlementaire n° 1/45-1089S.

L'honorable sénatrice Audette propose, appuyée par l'honorable sénatrice White, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(Conformément à l'ordre adopté le 12 mars 2026, le rapport est renvoyé d'office au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)*

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le Sénat procède à la période des questions.

**ORDRE DU JOUR****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi – Deuxième lecture**

Deuxième lecture du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois.

L'honorable sénatrice Patterson propose, appuyée par l'honorable sénateur Black, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénatrice Batters, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*With leave,  
The Senate reverted to Presenting or Tabling Reports from Committees.*

The Honourable Senator Kingston presented the following:

Wednesday, May 27, 2026

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

### THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act, has, in obedience to the order of reference of March 11, 2026, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 2, page 1:* Replace lines 15 to 17 with the following:

“class of energy-using products that relates only to energy efficiency or the responsible use of energy, and, in particular, includes standards relating to”.

2. *Clause 13, page 8:* Replace line 13 of the English version with the following:

“the thing or product was forfeited, apply by notice in writ”.

3. *Clause 18, page 12:* Replace line 19 with the following:

“and Renewable or Emerging Energy Sources”.

4. *Clause 19, page 12:* Replace line 27 with the following:

“accelerating energy efficiency and the use of renewable or emerging”.

5. *Clause 25, page 30:* Replace lines 26 to 33 with the following:

“tent to which selected energy efficiency standards prescribed under this Act are as stringent as comparable standards. Those comparable standards can be established by a province, the United Mexican States, the United States, or any other national or subnational jurisdiction.

**58 (1)** The Minister shall, five years after the day on which this section comes into force and every five years after that, undertake a review of this Act and its administration and operation, including an assessment of

- (a) its effect on commercial entities;
- (b) the exemptions provided for under sections 25 to 25.7;
- (c) the corrective measures provided for under sections 26 to 26.2; and

*Avec consentement,  
Le Sénat revient à la Présentation ou dépôt de rapports de comités.*

L'honorable sénatrice Kingston présente ce qui suit :

Le mercredi 27 mai 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

### TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique, a, conformément à l'ordre de renvoi du 11 mars 2026, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 2, page 1 :* Remplacer les lignes 17 et 18 par ce qui suit :

« mateurs d'énergie qui porte uniquement sur l'efficacité énergétique ou sur l'utilisation responsable de l'énergie, et comprenant notamment les ».

2. *Article 13, page 8 :* Remplacer la ligne 13 de la version anglaise par ce qui suit :

« the thing or product was forfeited, apply by notice in writ ».

3. *Article 18, page 12 :* Remplacer la ligne 24 par ce qui suit :

« renouvelables ou émergentes ».

4. *Article 19, page 12 :* Remplacer la ligne 33 par ce qui suit :

« d'énergies renouvelables ou émergentes, le ministre peut : ».

5. *Article 25, page 30 :* Remplacer les lignes 24 à 32 par ce qui suit :

« rapport dans lequel il démontre dans quelle mesure les normes d'efficacité énergétique sélectionnées et fixées sous le régime de la présente loi sont aussi rigoureuses que des normes comparables. Ces normes comparables peuvent être établies par une province, les États-Unis du Mexique, les États-Unis ou toute autre instance nationale ou infranationale. Il le fait déposer devant chaque chambre du Parlement dans les meilleurs délais.

**58 (1)** Cinq ans après la date d'entrée en vigueur du présent article, et tous les cinq ans par la suite, le ministre procède à l'examen de la présente loi ainsi que de son administration et de son application, lequel comprend notamment une évaluation :

- a) de ses effets sur les entités commerciales;
- b) des exemptions prévues aux articles 25 à 25.7;
- c) des mesures correctives prévues aux articles 26 à 26.2;

(d) the administrative monetary penalties provided for under sections 37 to 54.”.

d) des sanctions administratives pécuniaires prévues aux articles 37 à 54. ».

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

*La présidente,*

JOAN KINGSTON

*Chair*

**Observations to the third report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (Bill S-4)**

**Observations au troisième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (Projet de loi S-4)**

1. The committee heard from witnesses regarding the importance of including anti-backsliding provisions within Bill S-4. Witnesses stated that anti-backsliding provisions would provide regulatory certainty for regulated industries and more stable energy bills for Canadians.

1. Le comité a entendu des témoins parler de l'importance d'ajouter des dispositions dans le projet de loi S-4 visant à empêcher un retour en arrière. Des témoins ont mentionné que de telles dispositions assureraient une certitude réglementaire aux secteurs réglementés et qu'elles stabiliseraient la facture d'énergie des Canadiens.

Therefore, the committee calls on the government to commit to preventing backsliding on standards when implementing Bill S-4 and when enacting regulations pursuant to the bill.

Par conséquent, le comité demande au gouvernement de s'engager à empêcher tout recul des normes lors de la mise en œuvre du projet de loi S-4 et lors de l'édiction de règlements en vertu de celui-ci.

2. The committee observes that there exists a community-readiness gap for certain rural, remote and Indigenous communities, related to benefitting from the new efficiency standards. This is largely related to the affordability of the initial capital costs. Achieving the objectives of Bill S-4 will require complementary supports to address these barriers and gaps. Accordingly, the committee calls on the government, in implementing Bill S-4, to consider:

2. Le comité constate qu'il existe un déficit de préparation au sein de certaines communautés rurales, isolées et autochtones pour tirer parti des nouvelles normes d'efficacité énergétique. Cela tient en grande partie à l'accessibilité financière des coûts d'investissement initiaux. Pour atteindre les objectifs du projet de loi S-4, il faudra mettre en place des mesures de soutien complémentaires afin de surmonter ces obstacles et de combler ces lacunes. Par conséquent, lors de la mise en œuvre du projet de loi S-4, le comité demande au gouvernement d'envisager les mesures qui suivent :

- Funding incentives to assist in the purchase of energy-efficient appliances and technologies;
- Long term, flexible funding for capital retrofits and ongoing maintenance; and
- Educational funding to support communities in managing and maintaining new technologies in their homes.

- des incitatifs financiers pour aider les parties intéressées éloignées, rurales et autochtones à acheter des appareils et des technologies écoénergétiques;
- un financement flexible et à long terme pour les rénovations majeures et l'entretien permanent;
- un financement destiné à l'éducation afin d'aider les communautés à gérer et à entretenir de nouvelles technologies dans leurs foyers.

3. The committee calls on the government to ensure the implementation of Bill S-4 and any future amendments to the *Energy Efficiency Act* in partnership with Indigenous stakeholders.

3. Le comité demande au gouvernement de s'assurer que la mise en œuvre du projet de loi S-4 se fait en partenariat avec les intervenants autochtones.

4. The committee calls on the government, when considering regulatory sandboxes and exemptions, to ensure they align with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and consider Indigenous knowledge systems from start to finish.

4. Le comité demande au gouvernement, lorsqu'il envisage des bacs à sable réglementaires et des exemptions, de s'assurer qu'ils respectent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et qu'ils tiennent compte des systèmes de connaissances autochtones du début à la fin.

5. The committee calls on the government to continue to collaborate with Indigenous Peoples to create direct space for Indigenous-led approaches to energy efficiency to create Indigenous-directed energy-efficiency standards and frameworks.

5. Le comité appelle le gouvernement à continuer de collaborer avec les peuples autochtones afin de créer un espace direct pour les approches en matière d'efficacité énergétique menées par les Autochtones et d'établir des normes et des cadres d'efficacité énergétique dirigés par eux.

6. With reference to the Assembly of First Nations report entitled *Closing the Infrastructure Gap by 2030*, the committee observes that achieving the objectives of Bill S-4 will require both improved self-determined energy efficiency and the closing of infrastructure gaps for First Nations. The committee, therefore, calls on the government to support First Nations in developing and implementing self-determined strategies to reduce emissions, along with increased investments to support First Nations infrastructure.
7. Given that improving energy efficiency standards alone will not completely address the issue of energy poverty and could even compound it, the committee calls upon the government to address energy poverty by implementing energy efficiency support programs to advance the uptake of energy efficient appliances for low-income households.
8. The committee calls on the government to make the regulatory process transparent and open under the *Energy Efficiency Act*, so industry and experts can be involved in the process of recommending countries for international comparisons.
9. The committee observes that, while the amendments to the *Energy Efficiency Act* through Bill S-4, are an important incremental step, the government should employ a more ambitious step-change in approach, in accordance with our international commitments to drive a deeper electrification process across sectors accelerating the energy transition and enhancing Canada's economic performance.
10. With regard to subsection 4(1) in clause 4 of the bill,

*It is prohibited for a commercial entity to ship an energy-using product from one province to another or import an energy-using product for a dealer to engage in any of those activities for a commercial purpose, unless:*

- (a) the product complies with the applicable energy efficiency standards; and*
- (b) the product's label complies with the regulations.*

Pursuant to an amendment during the committee's study, responsibility for affixing a non-compliant label to an energy-using product would have rested with the manufacturer, importer or distributor, rather than the commercial entity. Although the amendment was defeated by the committee, the following observations were raised:

- (a) Regarding the terms "ship" vs. "sell," throughout debate in committee, both senators and government officials from Natural Resources Canada described the intent of this as ensuring that products being purchased and sold by commercial entities are held to the same standards as those being brought in by distributors. Debate focused on the buying and selling of products by commercial entities across provincial or international borders.

6. En référence au rapport de l'Assemblée des Premières Nations intitulé « Comblant le déficit en matière d'infrastructures d'ici 2030 », le comité constate que pour atteindre les objectifs du projet de loi S-4, il faudra à la fois améliorer l'efficacité énergétique autodéterminée et éliminer les déficits en matière d'infrastructure des Premières Nations. Le comité exhorte donc le gouvernement à aider les Premières Nations à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies autodéterminées pour réduire les émissions, ainsi qu'à augmenter les investissements pour soutenir l'infrastructure des Premières Nations.

7. Étant donné que le simple renforcement des normes d'efficacité énergétique ne suffira pas à résoudre complètement le problème de la précarité énergétique et pourrait même l'aggraver, le comité demande au gouvernement de s'attaquer à la précarité énergétique en mettant en branle des programmes de soutien à l'efficacité énergétique afin de favoriser l'adoption d'appareils écoénergétiques par les foyers à faible revenu.

8. Le comité demande au gouvernement de rendre le processus réglementaire prévu par la *Loi sur l'efficacité énergétique* transparent et ouvert, afin que l'industrie et les spécialistes puissent participer au processus visant à recommander des pays à des fins de comparaisons internationales.

9. Le comité constate que, bien que les modifications apportées à la *Loi sur l'efficacité énergétique* par le projet de loi S-4 constituent une avancée progressive importante, le gouvernement devrait adopter une approche radicalement différente et plus ambitieuse, conformément à nos engagements internationaux, afin de favoriser une électrification plus poussée dans tous les secteurs, d'accélérer la transition énergétique et d'améliorer les performances économiques du Canada.

10. Concernant le paragraphe 4(1) de l'article 4 du projet de loi,

*Il est interdit à l'entité commerciale d'importer ou d'expédier d'une province à une autre du matériel consommateur d'énergie et au fournisseur d'exercer ces activités à des fins commerciales, à moins que les conditions suivantes ne soient réunies :*

- a) le matériel est conforme aux normes d'efficacité énergétique applicables;*
- b) son étiquette est conforme aux règlements.*

Aux termes d'un amendement fait durant l'étude du comité, c'est le fabricant, l'importateur ou le distributeur ayant posé une étiquette non conforme sur du matériel consommateur d'énergie qui en aurait été tenu responsable – et non l'entité commerciale. Cet amendement a été rejeté par le comité, mais ci-dessous, quelques observations :

- a) En ce qui concerne l'utilisation du mot « expédier » plutôt que « vendre », les sénateurs ainsi que les responsables de Ressources naturelles Canada ont soutenu que la disposition ci-dessus visait à ce que les produits achetés et vendus par les entités commerciales respectent les mêmes normes que les produits acquis par les distributeurs. Les discussions ont donc porté sur l'achat et la vente de produits par des entités

The section uses the word “ship” not “sell” in this section, and “ship” encompasses a much broader range of commercial actions beyond a purchase or sale of an energy-using product. Under the current wording, any time a company moves an energy-using product interprovincially, for any commercial purpose — for example, construction equipment on a job site — they would be subject to compliance with this section.

In his testimony, Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency Natural Resources Canada, explained that the intent is for products being sold, rather than used for commercial purposes: “The intent of that is that if it is being sold, crossing a provincial border or otherwise, yes, as per the introduction of “commercial entity” it would have to meet our energy-efficiency standards for commercial use.” It is the committee’s view that the wording currently included in the bill fails to address the reasonable realities of the commercial entity marketplace.

- (b) Regarding the effective date of relevant regulations, in committee, government officials stated that “energy efficiency standards for the purpose of new subsection 4(1) are based on the date the product was manufactured.

No “effective date” of applicable new subsection 4.1(b) baseline regulations are explicitly set out in the legislation. A washer or dryer (better yet a generator moved or shipped interprovincially between job sites) produced on a date prior to the subject amendment that met the standards of that time likely is non-compliant with the standards that exist now for energy efficient products, and the commercial entity will not be protected by the saving provision in new paragraph 4(1)(b).

- (c) Regarding lack of consultation with “commercial users,” the committee did not hear from any, an important group newly added to those subject to this legislation.

Further review is required in the House of Commons to ensure such persons are added to the witness list, particularly one or more such users who operate interprovincially and/or internationally.

11. The committee observes that, while Bill S-4 modernizes energy efficiency regulation, it does not clearly distinguish between new products entering the market and products being repaired, refurbished, reused or remanufactured within a circular economy framework. The committee asks the

commerciales, par-delà les frontières provinciales et internationales.

Or, le paragraphe parle non pas de « vendre » mais d’« expédier », ce qui englobe bien d’autres actions commerciales que l’achat ou la vente. Aux termes du libellé actuel, l’obligation de se conformer au règlement s’appliquerait à l’entreprise qui procède au transfert d’une province à une autre de tout matériel consommateur d’énergie à toutes fins commerciales — par exemple, au transfert d’équipement de construction vers un chantier.

Dans son témoignage, Ben Copp, directeur général, Office de l’efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada, a expliqué que ce sont les produits vendus qui sont ciblés, et non ceux qui servent à des fins commerciales : « L’intention est la suivante : si le produit est vendu, qu’il traverse une frontière provinciale ou non, oui, conformément à l’introduction de la notion d’« entité commerciale », il devra respecter nos normes d’efficacité énergétique pour un usage commercial ». Le comité estime que le libellé actuel du projet de loi ne cadre pas avec ce que sont raisonnablement les réalités du marché pour les entités commerciales.

- b) Concernant la date d’entrée en vigueur des règlements, les responsables du gouvernement ont dit au comité que les normes d’efficacité énergétique applicables dans le cadre du nouveau paragraphe 4(1) dépendront de la date de fabrication du matériel.

Aucune « date d’entrée en vigueur » des règlements applicables au titre du nouveau paragraphe 4(1)(b) n’est explicitement énoncée dans le projet de loi. Or, supposons une laveuse ou une sècheuse (ou, ce qui est un meilleur exemple, une génératrice transférée ou expédiée entre deux chantiers situés de part et d’autre d’une frontière provinciale) fabriquée avant le projet de loi. Elle respectait les normes en vigueur lors de sa fabrication, mais risque de ne pas respecter celles qui s’appliquent maintenant à l’efficacité énergétique. Dans cette éventualité, l’entité commerciale ne serait pas protégée par la condition prévue au nouvel alinéa 4(1)(b).

- c) En ce qui concerne l’absence de consultation des « utilisateurs commerciaux », le comité n’a pas reçu de témoignages de la part de ces derniers, un groupe important récemment ajouté à ceux qui sont visés par le projet de loi.

Il convient d’examiner cette question d’avantage à la Chambre des communes et que des représentants de ces utilisateurs — et particulièrement un ou deux dont l’activité commerciale présente une dimension interprovinciale ou internationale — soient à cette occasion ajoutés à la liste des témoins.

11. Le comité observe que, bien que le projet de loi S-4 modernise la réglementation en matière d’efficacité énergétique, il ne distingue pas clairement les nouveaux produits qui entrent sur le marché des produits réparés, remis à neuf, réutilisés ou reconditionnés dans le cadre d’une

government for greater clarity in this regard, as it may be needed to ensure the bill does not unintentionally discourage product life extension and resource conservation.

The Honourable Senator Kingston moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## ORDERS OF THE DAY

### GOVERNMENT BUSINESS

#### Bills – Reports of Committees

Consideration of the seventh report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (*Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing), with amendments and observations*), presented in the Senate on May 26, 2026.

The Honourable Senator Arnot moved, seconded by the Honourable Senator Clement, that the report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Kingston, that the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### Reports of Committees – Other

Orders No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and 16 were called and postponed until the next sitting.

#### Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

#### Inquiries

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

économie circulaire. Le comité appelle le gouvernement à fournir des précisions à cet égard ainsi qu'une plus grande clarté afin de s'assurer que le projet de loi ne décourage pas involontairement la prolongation de la durée de vie des produits et la conservation des ressources.

L'honorable sénatrice Kingston propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

#### Projets de loi – Rapports de comités

Étude du septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (*projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), avec des amendements et des observations*), présenté au Sénat le 26 mai 2026.

L'honorable sénateur Arnot propose, appuyé par l'honorable sénatrice Clement, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Kingston, que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### Rapports de comités – Autres

Les articles n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont appelés et différés à la prochaine séance.

#### Motions

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

#### Interpellations

Les articles n<sup>os</sup> 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

## ADJOURNMENT

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded  
by the Honourable Senator Duncan:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 3:48 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)*

## DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Interim Order Respecting the False Creek Exclusion Zone, pursuant to the *Canada Shipping Act, 2001*, S.C. 2001, c. 26, sbs. 10.1(7).—Sessional Paper No. 1/45-1088.

### **Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5**

#### **Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy**

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Manning (*May 27, 2026*).

#### **Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources**

The Honourable Senator Miville-Dechéne replaced the Honourable Senator Wilson (*May 27, 2026*).

#### **Special Joint Committee on the Exercise of Powers Under the Building Canada Act**

The Honourable Senator Varone replaced the Honourable Senator Hébert (*May 27, 2026*).

#### **Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans**

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) replaced the Honourable Senator Osler (*May 26, 2026*).

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Avec le consentement du Sénat,  
L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée  
par l'honorable sénatrice Duncan,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 15 h 48, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)*

## DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Arrêté d'urgence visant la zone d'exclusion de False Creek, conformément à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, par. 10.1(7).—Document parlementaire n° 1/45-1088.

### **Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement**

#### **Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie**

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 27 mai 2026*).

#### **Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles**

L'honorable sénatrice Miville-Dechéne a remplacé l'honorable sénateur Wilson (*le 27 mai 2026*).

#### **Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada**

L'honorable sénateur Varone a remplacé l'honorable sénatrice Hébert (*le 27 mai 2026*).

#### **Comité sénatorial permanent des pêches et des océans**

L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) a remplacé l'honorable sénatrice Osler (*le 26 mai 2026*).